



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communes de NEUILLY-L'HÔPITAL et MILLENCOURT-EN-PONTHIEU

CONSULTATION PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **21 SEP. 2021**, il sera procédé, du 18 octobre au 15 novembre 2021 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande présentée par le GAEC VAL DE NEUILLY, en vue de régulariser la situation administrative de son élevage de 350 vaches laitières et la suite, soumis au régime de l'enregistrement, sur le territoire des communes de NEUILLY-L'HÔPITAL et MILLENCOURT-EN-PONTHIEU.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans les communes de NEUILLY-L'HÔPITAL et MILLENCOURT-EN-PONTHIEU et dans celles incluses dans son rayon d'affichage, à savoir : AGENVILLERS, BRAILLY-CORNEHOTTE, CANCHY, CAOURS, DOMVAST, DRUCAT, FONTAINE-SUR-SOMME, GAPENNES, LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS, NOYELLES-EN-CHAUSSÉE, ONEUX, YVRENCH et YVRENCHÉUX, ainsi que sur le site de la préfecture : [http://www.somme.pref.gouv.fr / politiques publiques / Environnement / rubrique installations classées pour la protection de l'environnement](http://www.somme.pref.gouv.fr/politiques-publiques/Environnement/rubrique-installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement)).

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que des registres seront déposés aux secrétariats des mairies de NEUILLY-L'HÔPITAL et MILLENCOURT-EN-PONTHIEU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux à l'exception des jours fériés ou chômés et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, soit le lundi de 17 heures à 18 heures 30 et le vendredi de 17 heures à 18 heures 30 pour la commune de NEUILLY-L'HÔPITAL et le mardi de 17 heures à 18 heures 30 et le vendredi de 10 heures 30 à 11 heures 30 pour la commune de MILLENCOURT-EN-PONTHIEU.

Les observations pourront également être adressées par écrit aux mairies de NEUILLY-L'HÔPITAL et MILLENCOURT-EN-PONTHIEU ou à la préfecture de la Somme, ainsi que par mail à l'adresse : pref-consult-public@somme.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

Les registres seront clos par les maires des communes de NEUILLY-L'HÔPITAL et MILLENCOURT-EN-PONTHIEU, à l'expiration de la consultation.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires, ou un arrêté préfectoral de refus relevant de la préfète de la Somme.

Amiens, le **21 SEP. 2021**

Pour la préfète et par délégation,
la cheffe de bureau,

Caroline LANTENOIS